

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 29 juin 2017

INFO PRESSE

Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement en charge du travail et de l'emploi, les partenaires provinciaux et de la direction du Travail et de l'emploi du gouvernement ont présenté, ce jeudi 29 juin, le site internet emploi.gouv.nc. La centralisation des offres d'emploi du territoire sur un seul support constitue un engagement inscrit dans la déclaration de politique générale prononcée par le président du gouvernement, le 13 avril 2015.

Emploi.gouv.nc est un site de dépôts d'offres d'emploi conçu par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec les provinces Sud, Nord et Îles. Son élaboration est le fruit d'un dialogue engagé entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux de Nouvelle-Calédonie depuis plusieurs années sur les enjeux et les objectifs des politiques publiques en matière d'emploi et d'insertion professionnelle.



Il est en accès libre et gratuit pour les employeurs et les demandeurs d'emploi et poursuit plusieurs objectifs :

- Simplifier le dépôt d'offres d'emploi pour les employeurs qui doivent satisfaire aux exigences de la loi du pays relative à l'emploi local, notamment dans le secteur privé. Cette loi prévoit une obligation de dépôt des offres d'emploi auprès des services publics de placement. Désormais, l'employeur a le choix de déposer son offre d'emploi soit en ligne sur le site emploi.gouv.nc, soit auprès des services de placement des provinces selon les modalités habituelles.
- offrir une meilleure connaissance du marché de l'emploi, avec des données précises sur les offres d'emploi des entreprises,
- permettre à l'ensemble des Calédoniens d'accéder aux offres d'emploi sur un site unique, pour toute la Nouvelle-Calédonie, d'une manière simple et pratique.

Mode d'emploi

L'employeur dispose d'un espace dédié qui lui permet de saisir les informations le concernant. Chaque offre doit être décrite de façon détaillée (caractéristiques de l'emploi et du poste à pourvoir, nom et contacts de la personne qui recrute, situation géographique du poste à pourvoir, type, durée, conditions de travail, etc.). À l'issue, l'employeur bénéficiera d'une attestation de dépôt d'offre.

La personne à la recherche d'un emploi accède à un moteur de recherche précis.

Quelques chiffres

- 300 offres d'emploi déposées depuis le lancement en février 2017
- 120 employeurs enregistrés
- 44 % de CDI et 56 % de CDD
- 87 % des offres en province Sud, 12 % en province Nord et 1 % en province des Îles

Emploi.gouv.nc

Le site de dépôt d'offre d'emploi est disponible et accessible à tous !

Vous êtes,
 ✓ un employeur
 ✓ à la recherche d'un emploi salarié
 ✓ un demandeur d'emploi

Dépôt d'une offre d'emploi

Employeur

Venez découvrir nos nouveaux services sur ce site institutionnel conçu par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec les provinces Sud, Nord, et Îles

RENDEZ-VOUS SUR
www.emploi.gouv.nc

Appliquez la réglementation relative au dépôt d'offre d'emploi

Recherchez une offre d'emploi en toute simplicité

Consultez les offres sur tout support en mode "Responsive Web Design"

PROVINCE DES ÎLES PROVINCE NORD PROVINCE SUD

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE